



CS-OL

Compte-rendu de la réunion Mairie - BVV du 30 avril 2015

Participants : Mairie : Mme le Maire, Mmes Chapus, Dauer, Baud

BVV : MM. Labasse (président), Secchi (trésorier), Saugeot (vice-président)

Selon le projet d'ordre du jour proposé par BVV le 20 avril 2015 : les questions de BVV sont portées en caractères *italiques*.

1) CCT et fusion de communes

Où en est Veyrier-du-Lac dans le processus d'intercommunalité? L'abaissement du seuil des 20000 habitants (cf. amendement Saddier) nous concerne-t-il?

Mme le Maire répond : la loi « NOTRe » (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et ses décrets n'étant toujours pas votés les compétences des différents niveaux, dont les intercommunalités, ne sont toujours pas définies... Pour BVV, le chiffre de 20000 habitants pour le regroupement des communes est purement technocratique qui ignore les réalités des territoires et leurs différences ; pour autant l'exemption pour les communes de montagnes (et touristiques ?) ne sera pas applicable à celles de la rive Est. Localement les Maires des communes ne sont pas invités aux réunions devant définir les différents scénarios et critères de décision des regroupements ; seuls y participent officiellement les élus (Président, VP ?) de la CCT! Quelques informations filtrent en attente de compte-rendu officiel. D'après Mme le Maire, le rattachement se fera vers l'agglomération d'Annecy. Pour BVV, cette réforme imposée nationalement et sa mise en œuvre locale est une malencontreuse illustration de déni de démocratie aux deux niveaux. Les répercussions financières ne sont pas encore analysées. Plus à perdre qu'à gagner.

2) Le point sur les objectifs BVV « Veyrier 2020 »

- **Prospective urbanistique & participation de BVV aux réflexions PLU :** *Conserver au public, dans le cadre du PLU, la possibilité de contempler la vue sur le lac depuis la place de la poste/bibliothèque et autres points ... Deux espaces paysagers et conviviaux pour rompre perpendiculairement le village rue : N°1 place de l'école -presbytère & jardin- villa du lac - mairie et N°2 Saint-Alexis - Place de la Poste.*

Mme le Maire confirme que la Mairie veut bien se nourrir des réflexions de tous mais ne pourra pas répondre favorablement à tous. La poste sera conservée et le CAUE donnera son avis. Pour BVV le bâtiment que l'on peut considérer comme typique d'une époque (plus que du lieu) a le mérite de la transparence (cf OT). L'association représente une démarche collective ; dans le diagnostic du PLU plusieurs « belvédères » ont été mentionnés et la Mairie demande à BVV de transmettre rapidement sous forme de plans et schéma sa proposition des deux « couloirs de vue » qui sont aussi deux traverses pour rompre le village-route.

Dans sa réflexion pour identifier des lieux de convivialité et d'activités collectives et culturelles (cf Bibliothèque, salle des associations, musée de la vigne...) BVV propose, outre l'aménagement du presbytère et de son jardin, celui des combles de l'école : proposition bien reçue par la Mairie ; le clos Saint Alexis entre aussi dans le périmètre d'analyse et de recommandation. BVV est invitée à finaliser par écrit, au-delà de ses trois premières livraisons, ses recommandations, y compris sur le patrimoine bâti et les chemins et ruisseaux. Une réunion pourra être organisée avec le consultant.

-Déplacement et mobilité : premiers résultats encourageants de l'enquête sur les transports collectifs et suite à donner.

BVV poursuivra la collecte des réponses en particulier durant la période estivale (juin- juillet) pour connaître les attentes des résidents secondaires et des estivants : dores et déjà la très grande majorité des répondants (91% des 171 premiers questionnaires analysés pour l'AG de BVV du 31 mars) est favorable au développement des transports collectifs attractifs, qu'elle (72%) emprunterait « toute l'année » ; la mairie note ce changement de mentalité ; pour autant nous convenons que l'échantillon mérite d'être élargi qu'il faut faire la différence entre attitudes et usages. Pourquoi ne pas proposer la démarche à Menthon ?

Mise en place des nouveaux abris. BVV félicite la mairie pour l'installation des deux nouveaux abris à Chavoires et à la Baronnette.

Vitesse des voitures en descente à l'entrée du village en venant de Bluffy et sur la route du Mont Veyrier (suite suppression ralentisseur ?) Mme le Maire annonce la mise en place prochaine de 3 radars : 1 route de Menthon, 1 route de Thônes et 1 route de la Corniche. De même elle annonce la mise en place vieille route des Pensières d'une « Zone à partager » : limitation à 20km/h circulation dans les 2 sens et présence des piétons.

Voie verte : actualisation du calendrier des travaux et des couts : en principe en 2016 pour la partie Merieux - Pérouses. BVV regrette à nouveau une dépense inutile pour une conception erronée.

-Traversée du village et vitesse des cyclistes ; aménagement des monodirectionnelles entre Veyrier et Menthon (cf ligne d'arbres) : pas de réponse précise, à voir avec le nouveau Conseil Départemental et le SILA. BVV signale avoir à nouveau écrit à M. Christian Monteil à propos des dépassements budgétaires et dimensionnels notables (et, pour les derniers, illégaux versus la DUP) du tronçon Menthon- Echarvines, tout en réaffirmant son opposition à la conception bidirectionnelle et son attachement à la conservation de la ligne de tilleuls entre Veyrier et Menthon. Quant à la traversée des villages elle doit être, à Veyrier comme à Menthon, considérée comme une zone à partager sans dispositifs particuliers si ce n'est une limitation de vitesse pour tous ; les cyclistes du tour du lac auront le loisir et le choix d'emprunter les voiries disponibles, y compris celles plus proches du Lac, ainsi que nous l'avons écrit à 2 reprises aux commissaires enquêteurs et au Préfet depuis 2007. Pensons aux trottoirs et aux piétons de tous âges avant les touristes à vélo.

- **Instance responsable des TC:** département ou/et région : pas encore défini

- Environnement paysager, espaces verts, sentiers, ruisseaux....

Distinguer cheminements piétonniers de circulation dans le village et les sentiers du Mont Veyrier et du piémont (cf Assemblée générale, § sur les chemins disparus).

Pour la Mairie, l'entretien des sentiers est assuré par l'ONF. Un état des lieux est fait en début d'année et financé par la mairie mais, pour Madame le Maire, le Mont Veyrier n'est pas le Semnoz : à gauche des Contrebandiers, oui à l'aménagement de sentiers, à droite la mairie souhaite préserver la nature afin d'éviter le passage vers le merlon; BVV n'est pas favorable à cette disposition : de tous temps les Veyrolains ont emprunté les chemins de desserte et de liaison, en particulier en direction de Menthon et Bluffy. Ces chemins existent et sont des atouts pour l'écotourisme.

Chemin rural du moulin (relevé bornage) Pour BVV ce chemin rural est propriété de la commune, même si il a été « privatisé » de fait par des propriétaires indélicats (sous la Municipalité Boy ?). La Mairie en convient et dit ne plus pouvoir récupérer le terrain perdu du fait de la prescription trentenaire. Pour BVV les actes de vente successifs portent l'indication et les actes des notaires doivent être analysés : quelles sont les parcelles vendues, les relevés joints du cadastre, l'indication de la présence du chemin annexé? Les notaires ont une obligation de recherches ; à défaut ils engagent leur responsabilité. Madame Chapus se propose de reprendre le dossier qui n'avait pas été traité par les 3 ou 4 municipalités précédentes (depuis 1995?). BVV demande de faire borner le terrain communal à cet endroit pour trouver une solution juridique ou amiable.

Chemins des contrebandiers, des Courtilllets. Mme le Maire informe avoir rencontré Mme Janine Brave et consorts qui lui ont confirmé que, vers le Péril, ce passage à talon (et non chemin communal) aurait été vendu à M. Banet ; là encore la consultation des actes et du cadastre serait utile, comme cela a été déjà signalé par BVV (qui fera une copie des documents notariés en sa possession)

Chemins des Mottes, de Morat, du Merle...Sentier (éco)-découverte ? La mairie est d'accord pour que BVV définisse (ré-ouvre) avec les différents propriétaires un tracé en lisière de forêt pour un sentier corniche...Elle ne souhaite pas favoriser un sentier en amont du merlon des Suites.

3) agenda courant

- Ordures ménagères : PAV enterrés à Veyrier (2272 h.) 3/ 6 ; à Talloires (1708 h.) 6/ 6 ; à Menthon (1883 h.) 7/ 8 ? Mme le Maire répond que le retard sera rattrapé cette année: la priorité avait été donnée à Talloires et à Menthon, la solidarité de la CTT à l'égard de Veyrier a permis les travaux sur les eaux de ruissellement et pluviales de la commune. Prochains PAV enterrés à Veyrier : « Acacia » et « Mérieux » (La Brune : pas pour l'instant)

- Abri-bus aux Guerres : accord de la mairie pour l'améliorer prochainement

-*Suppression de la plaque de béton de l'ex abri-bus de Chavoires* : accord pour sa destruction et peinture au sol de l'emplacement de déposés des poubelles des riverains du chemin de la Maveria.
- *Entourage de la station de pompage de la Brune* : La mairie répond que la C2A qui était chargée de réaliser la clôture de séparation entre le domaine public et la propriété limite Sud ne l'a pas fait car il faut laisser la distance de 3.25mètres pour la servitude de marchepied (ceci est valable sur toute la rive du lac). Sur la suggestion de BVV, la clôture pourrait être placée en respectant, coté lac, cet espace. Dont acte. La station de pompage sera certainement supprimée un jour, la station de La Tour prenant le relais et la commune reprendra la jouissance de la petite plage en enlevant la barrière.

- *Aménagement route de la Corniche et bancs publics ; eaux pluviales route du Mt Veyrier*.
Mme le Maire répond que le ralentisseur de la route du Mont-Veyrier a été supprimé car il provoquait des inondations chez le voisin en aval. Mais la mairie cherche une solution pour limiter réellement la vitesse sur ce tronçon de route. BVV est plus favorable aux ralentisseurs au profil doux qui rappelle clairement aux automobilistes la réduction de vitesse précédemment annoncée qu'aux chicanes dangereuses (style Bluffy).

Toujours pas de réponse positive pour les bancs demandés le long de la route de la Corniche.

-*Bruit lié à la murette béton en aval RD909 face garage Roy* : rien de prévu à ce jour par le Département

-*et ralentisseurs rue de la Tournette* : accord de la mairie pour le modifier selon le profil du bas de la route de Thônes. Le ralentisseur a un double objectif : faire en soi ralentir, mais aussi rappeler aux automobilistes (qui l'auraient oublié) qu'ils circulent sur une voie à vitesse réduite réglementée (zone 30)

-*Haies (anormalement hautes, non entretenuées, gênantes : tailler, supprimer ?) : le long de l'ancienne propriété Entremont route des Crozettes? Réalisation d'un trottoir pour les piétons ? Ancienne propriété Mimeur route des tennis ?*

BVV remercie la mairie qui a fait supprimer les haies de ces propriétés et élargir les trottoirs à l'occasion des travaux de démolition et reconstruction. Cela donne la visibilité de la route des tennis pour les véhicules qui descendent le chemin des Barattes

-*Opportunité d'un petit rond-point au carrefour des routes des Crozettes et des tennis ?*

BVV confie à Mme le Maire l'esquisse faite sur photo par J-C May en 2003. La Mairie étudiera.

-*Chemin des Barattes : un poteau EDF penche de plus en plus (sa base est détériorée)* la Mairie a pris note et va le signaler aux autorités compétentes. La lampe à son sommet a été remplacée.

-*Rond-point des routes de Menthon et Thônes : panneau « trous en formation » en place depuis plus de 6 mois*: Pour dégager la responsabilité du CG la réparation de la chaussée est prévue semaine 23

-*interdire stationnement au croisement entrée rue de la Voûte / route des Murailles*.Point déjà signalé: il s'agit de faire respecter l'interdiction de stationnement le long du trottoir au niveau du croisement pour éviter les accidents frontaux; peut-être en matérialisant un passage piéton en prolongement de celui venant du parking de la place de la poste ? Mme le Maire va aussi faire appliquer avec plus de rigueur le stationnement en zone bleue à proximité du centre médical.

-*Installation de distributeur de sac pour déjection canines et poubelles sur routes du Mont-Veyrier et Corniche ?* Des distributeurs sont en commande. La priorité a été donnée à toute la zone des plages.

-*Economie d'énergie, enjeux (réduction des plages d'éclairage public, de l'intensité ou mode d'éclairage?)* Pas de possibilité de réduire l'intensité mais les modifications des horaires sont possibles : à approfondir

-*Travaux de restauration route du Crêt des vignes (niveau propriété Cerbonecchi): financement ?*

La mairie a fait vérifier l'état de cette chaussée et n'a pas observé de dégradations ... à suivre par l'adhérent de BVV qui a constaté les allées et venues des camions à béton et la bordure aval.

-*Travaux revêtement chaussée chemin de Morat/des sarrazins : grille eaux pluviales, plaque égout, revêtement* : en cours.

4) Divers

- *Gestion et financement des nouveaux pontons*

Le ponton d'accueil de 20mètres a été réalisé avec l'accord de la DDT, obligatoire sur domaine public, par un AOT et financé par la commune. BVV aurait souhaité, pour la transparence, qu'un affichage soit réalisé (comme pour les DT ou les PC) . Mme le Maire informe que seuls les ports à bateaux cadastrés sont pérennes ; le port à bateau de M. JC Tournafol aurait été repris par la commune lorsque M. Tournafol a cessé d'être « pêcheur professionnel ». A suivre.

La commune est propriétaire de l'estrade (130m2) louée au tarif général (60€ le m2) au restaurant « le pêcheur » ; des réparations sont à envisager.

5) Date prochaine réunion : jeudi 10 septembre 2015 à 8heures 30.